



## Compte-rendu du CTL n°4/2020 du 18/05/2021

Les sujets à l'ordre du jour étaient les suivants : poursuite du NRP avec les opérations prévues au 1<sup>er</sup> septembre 2021, bilan du télétravail exceptionnel et nouveau dispositif de télétravail et questions diverses.

Nous rappelons que le CHSCT a été écarté de toutes les discussions sur le NRP et que les questions de conditions de vie au travail doivent être traitées au CTL. Les représentants au CHSCT des OS n'ont pas été convoqués. Depuis le début des restructurations du NRP, nous n'avons pas l'avis formel des acteurs de prévention (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, médecin de prévention...), ce que nous dénonçons.

### Mise en place d'un service facturier (SFACT) au sein de la trésorerie de Vesoul (pour avis)

C'est une volonté des élus. Trois Agents issus de la trésorerie de Vesoul (1 A, 1 B et 1 C dont 1 EDR) seront installés entre le 1<sup>er</sup> et le 15 juillet dans les locaux de la mairie de Vesoul pour constituer un centre de traitement et de paiement unique des factures de la ville de Vesoul et de l'agglomération de Vesoul. Ils seront accompagnés par 3 Agents des collectivités. Les 3 Agents des Finances Publiques ne travailleront pas pour le SFACT à 100 %, ils travailleront donc aussi pour les autres missions de la trésorerie.

Pour rappel, un premier SFACT a été créé dans le département malgré déjà nos fortes réticences : la trésorerie hospitalière en regroupant dans un même service des Agents des Finances Publiques et des Agents de l'Hôpital. Les points sensibles sont notamment les différences de salaires, de congés, d'horaires de travail, de respect du règlement du service (port du masque)... La Direction réitère en créant ce nouveau SFACT qui risque d'être source de problèmes équivalents.

Nous avons posé la question sur la garantie des Agents des SFACT de pouvoir rester des Agents des Finances Publiques. La Direction a répondu que cela peut être remis en question suite à une décision nationale...

Vote : contre unanime

### Modification de l'installation de la trésorerie de Vesoul et du SPFE de Vesoul (pour avis)

Ces 2 services vont changer de locaux en inversant leur installation. La trésorerie de Vesoul rejoindra la paierie départementale au RDC de la Place Rénet et le SPFE la place du 11<sup>ème</sup> chasseurs sur les 2 niveaux du bâtiment avec notamment l'enregistrement au RDC. Les déménagements croisés auront lieu du 2 au 5 juillet 2021. Nous sommes intervenus notamment pour demander une autorisation d'absence pour les Agents qui ne pourront plus travailler pendant le déménagement, ce qui semble être accordé par la Direction. Nous déplorons que le SPFE soit installé sur 2 niveaux et sans point d'eau au RDC, réclamé depuis la réinstallation de nos services dans ce bâtiment.

Pour rappel, les Agents du SPF de Lure intégreront Vesoul seulement en octobre.

Vote : contre : FO

abstention : Solidaires, CGT

### Ajustement de périmètre : transfert de la gestion de la communauté de communes du Triangle Vert de la trésorerie de Vesoul vers le SGC de Luxeuil-les-Bains (pour avis)

La Direction avait prévu de transférer la gestion de la communauté de communes (CC) du Triangle Vert au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le projet est reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour ne pas surcharger le SGC de Luxeuil cet automne et pour des problèmes informatiques de transfert de données. Le volume d'emplois du SGC de Luxeuil au 1<sup>er</sup> septembre a pourtant déjà pris en compte cette charge de travail qui va donc rester au SGC de Vesoul jusqu'au transfert.

Vote : contre : FO

abstention : Solidaires, CGT

### Création du SGC de Vesoul au 1<sup>er</sup> septembre 2021 (pour avis)

Ce nouveau service sera issu de la fusion de la trésorerie de Vesoul (y compris le SFACT) et la paierie départementale ainsi que la gestion des amendes. La Direction avait en projet de transférer cette dernière au SIP de Vesoul mais cela n'est pas possible.

Elle aura en charge 43 617 titres, 111 740 mandats, 49 régies et 183 budgets.

La Direction affirme que les Agents garderont au moment de la fusion leurs missions initiales pour les mutualiser ensuite et harmoniser les méthodes de travail, par le bas bien entendu.

Les emplois sont : 1 A+, 2 A, 8 B et 5 C.

À la fin de la mise en place du NRP, il ne restera plus qu'une seule caisse dans le département, elle sera gérée par le SGC de Vesoul.

Vote : contre unanime

### **Intégration de la trésorerie de Lure au SGC de Luxeuil-les-Bains au 1<sup>er</sup> septembre 2021 (pour avis)**

Ce service sera le plus gros SGC du département avec 67 061 titres, 181 607 mandats, 193 régies et 671 budgets. Les emplois sont 1 A+, 1 A, 13 B et 9 C.

Comme les autres SGC, il sera divisé en 3 pôles : recettes, dépenses et comptabilité. Actuellement classé C2, il devrait devenir C1 en 2022 : le chef de service sera donc un Inspecteur Principal ou un AFiPA. A terme il y aura donc 2 A+ et 2 A.

Ce service aura une énorme charge de travail et nous sommes très inquiets sur les méthodes de travail appliquées à ce service qui seront sources de démotivation pour les Agents. Nous dénonçons cette industrialisation à marche forcée. La Direction avoue cet état de fait mais continue d'avancer coûte que coûte ! Cette industrialisation se poursuivra en 2022 par l'intégration de la trésorerie d'Héricourt et de la CC du Triangle Vert.

Le déménagement est prévu le 31 août 2021 par une entreprise privée. Les Agents devraient bénéficier d'une autorisation d'absence à ce moment. Ils seront installés au RDC et au 1<sup>er</sup> étage du CDFiP. Concernant l'installation physique des Agents, nous déplorons que les projets de la Direction ne tirent aucune conséquence de la crise sanitaire en continuant à positionner des bureaux en marguerite (3 ou 4) et en open-space. Cette remarque vaut pour les toutes les autres installations. Nous avons critiqué le projet d'installation du SGC de Luxeuil au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sans être entendu, et pourtant les bureaux ont dû être redéployés sur des plus grands espaces courant janvier.

Vote : contre unanime

### **Intégration des trésoreries de Gy et Marnay au SGC de Gray au 1<sup>er</sup> septembre 2021 (pour avis)**

Le SGC de Gray aura en charge 36 532 titres, 109 828 mandats, 68 régies et 441 budgets.

Les emplois sont 1 A+, 2 A, 7 B et 7 C.

Dû au départ en retraite d'un des 2 Agents de Gy en juin, la Direction réfléchit à fermer la trésorerie de Gy avant le 1<sup>er</sup> septembre. D'ici cette date, un accueil du public sur RDV se fera à la mairie de Gy. Des renforts viendront par l'EDR. L'intégration complète des 2 trésoreries est prévue d'ici le 1<sup>er</sup> octobre pour trop grosse charge de travail de notre CID.

Les Agents du SGC seront installés sur 2 niveaux différents du CDFiP de Gray : le RDC comme actuellement mais aussi provisoirement le 3<sup>ème</sup> étage !!! Pour la Direction, il s'agit de ne pas bousculer le SIP-SIE actuellement installé au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage. Il s'agissait pourtant d'installer uniquement 3 bureaux en complément du RDC. La Direction ne nous a pas présenté les plans des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage pour vérifier si cela était possible. La Direction a affirmé qu'il faut séparer le SGC en 2 parties : dépense et recettes. De manière générale, nous déplorons qu'aucune vision d'ensemble intégrant tous les services du CDFiP n'ait été prévue.

Vote : contre unanime

### **Installation de conseillers aux décideurs locaux (pour avis)**

Pour rappel, 5 CDL ont été créés au 1<sup>er</sup> janvier 2021. À partir du 1<sup>er</sup> septembre, 3 autres viennent s'y ajouter :

- Communauté d'Agglomération de Vesoul /+ Département + CC Triangle Vert (provisoirement jusqu'au départ vers le SGC de Lure) : IDiv HC,
- CC Pays de Lure + CC Pays de Villersexel (provisoirement) : IDiv CN,
- CC Val Marnaysien + CC Monts de Gy : Inspecteur.

À terme, il y aura 10 CDL.

Vote : contre unanime

### **Bilan du télétravail en situation exceptionnelle et nouveau dispositif de télétravail (pour information)**

Concernant le télétravail en situation exceptionnelle, quelques chiffres :

- en 1 an : on est passé de 6000 à 40 000 télétravailleurs à la DGFIP,
- fin mars 2021, au niveau national, 26 % des télétravailleurs le sont au moins 4 jours sur 5. En Haute-Saône, nous sommes passés de 14 % de télétravailleurs en avril 2020 à 41 % en mars 2021.
- les télétravailleurs actuellement en VPN 15 vont basculer en VPN 10 prochainement.

Le nouveau dispositif de télétravail s'appuie sur un nouveau protocole qui n'a pas été communiqué. En conséquence, le vote sur ce protocole est reporté à la seconde convocation. En attendant, les points marquants nous ont été présentés, ils sont très loin de nos revendications (cf. liminaire ci-dessous) :

- le télétravail sera accordé ou refusé par le chef de service,
- il n'aura plus de durée, la demande se fera dans SIRHIUS à tout moment de l'année,
- il pourra se faire dans un lieu privé différent du domicile mais le chef de service pourra refuser si cette résidence choisie est trop éloignée du lieu de travail,
- le refus par le chef de service devra être motivé.

### Questions diverses

- Un SFACT à Rioz était prévu pour le mois de juin 2021. Il ne se fera finalement pas, les élus ayant mis fin à ce projet. Malheureusement pour les 2 Agents qui espéraient rester à Rioz.
- La Direction n'a pas encore décidé de la date de la fermeture de la trésorerie de Dampierre-sur-Salon, 2 possibilités existent : 1<sup>er</sup> janvier ou 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- La partie recettes de la trésorerie hospitalière va arriver au RDC de l'hôpital courant octobre.
- La demande de création d'antenne provisoire pour le SIE à Vesoul a été faite officiellement par la Direction. Les emplois devraient être transférés à Lure dès création du SIE départemental. Nous avons demandé à la Direction de garantir aux Agents le fait qu'ils ne seront jamais obligés de partir travailler à Lure, ainsi que la Direction donne une date ou un événement butoir (par exemple nombre d'Agents minimum) pour la fin de cette antenne.
- 8 Agents du département (4 en SIP, 4 en Direction) répondent aux appels destinés au Centre de Contacts (CDC). Sachant que les CDC ont été créés pour soulager les SIP des appels téléphoniques et des courriels trop nombreux, quelle aberration ! Pendant ce temps, qui fait le travail dans les SIP ??? Nous dénonçons cet état de fait et déplorons l'impact psychologique sur les Agents.
- La campagne IR est en cours : les sollicitations téléphoniques sont importantes, cependant selon la Direction, l'accueil physique est maîtrisé. Nouveauté : il est prévu de scanner les déclarations de revenus papier.
- Le nouveau marché de ménage pose de nombreux soucis en termes de qualité de service. La Direction serait intervenue auprès du prestataire mais affaire à suivre...
- Le médecin de prévention est en arrêt maladie jusque fin juin, donc remplacé par un autre médecin... lui aussi en arrêt, donc remplacé par un autre médecin installé en Moselle...
- Nous avons demandé la mise à jour régulière du site internet Ulysse 70.
- Suite à la suppression du service des Douanes, les 2 Agents concernés pourraient être mis à disposition puis détachés au sein de la DDFiP 70.
- Une réunion sur les mutations locales aura lieu début juin. N'hésitez pas à nous faire parvenir nos fiches de vœux.

*Pour Solidaires : Corinne MULENET, Karine SCHWAB et Emmanuel SAILLARD*

*Pour la CGT : François LOUITON*

## Déclaration liminaire CTL n°4/2021 du 18/05/2021

Monsieur le Président,

Le 10 mai dernier, 1 Agent sur 4 des Finances Publiques de Haute-Saône était en grève ! Compte-tenu du fait que certains Agents ne peuvent pas faire grève financièrement, cela montre le rejet de la politique actuelle de la DGFIP que ce soit notamment au niveau salarial, la baisse des promotions, la suppression des emplois, la fermeture des services, les restructurations...

Vous nous présentez la poursuite de la mise en place du NRP. La DGFIP, au niveau national et local, n'a pas répondu positivement à la demande intersyndicale de suspendre a minima les réformes multiples qui touchent l'organisation des missions, des structures et par voie de conséquences la vie professionnelle et personnelle des Agents. L'argument présenté par la Direction Générale pour maintenir coûte que coûte son calendrier des réformes est de donner de la visibilité. Cet argument dans la vraie vie n'est pas recevable ! Le constat est tout autre ! Nombre de nos collègues nous interrogent, l'Administration n'ayant pas toujours les moyens de répondre sur les règles applicables en cas de fermetures de sites, de transferts de missions, d'indemnisation...

Comment pouvez-vous donner de la visibilité aux Agents des SIE, PCE et Direction qui sont actuellement dans la gestion du fonds national de solidarité et la nécessaire adaptation quotidienne pour répondre aux sollicitations nombreuses d'entreprises en difficultés pour ne pas dire pour certaines en détresse ?

Ainsi il semble que la visibilité ne soit pas au rendez-vous et que le seul objectif de la Direction Générale est de répondre à la commande politique.

Pire, vous poursuivez, pour ne pas dire accélérez, le rythme des réformes en ne prenant pas en compte le fait que les collectifs de travail sont en mode dégradé.

Par ailleurs, les problèmes apparus depuis la création du SFACT à la TEHHS ne vous empêche pas de persister dans cette voie. Et que dire de l'avenir incertain des Agents inclus dans ces services qui risquent à terme d'être transférés à la collectivité locale concernée.

En outre, la création des CDL entraîne la dissociation entre la gestion et le conseil, détériore les relations entre le service gestionnaire et les collectivités locales et dégrade la mission de conseil.

Concernant le télétravail, ce dernier s'est imposé durant la crise sanitaire comme la mesure phare du gouvernement pour protéger la santé des Agents et pour limiter la propagation du Sars-Cov-2.

Si une forme d'engouement au télétravail s'est clairement fait sentir au début de la crise sanitaire, le bilan est beaucoup plus nuancé après son installation plus massive et plus pérenne. Nous pouvons pointer du doigt un certain nombre d'attentes et de besoins de la part des Agents.

Si le télétravail peut parfois présenter certains intérêts sur le plan personnel et sanitaire, il ne faut pas nier qu'il a des effets sur les collectifs et les organisations du travail. Des tensions montent dans les services entre Agents en présentiel et Agents en distanciel. Les personnels en présentiel ont le sentiment d'assumer le travail ingrat qui ne peut être télétravaillé (téléphone, accueil, courriers...). Il est indispensable que ce sujet soit pris en charge par notre Administration avant que la rupture soit consommée.

Nous demandons la mise à disposition d'un poste de travail complet et ergonomique pour l'ensemble des télétravailleurs : notamment équiper les Agents d'un fauteuil est absolument nécessaire. Sur le long terme, il est très probable qu'on assiste à une augmentation des pathologies : troubles musculo-squelettiques, burn-out, insomnies, dépression, isolement...

En outre, il est indispensable et urgent que la DGFIP indemnise les Agents de l'intégralité des coûts induits liés à la mise en œuvre du télétravail, à savoir : les suppléments de prime d'assurance si besoin, les abonnements internet haut débit et téléphonie, les consommables, chauffage, électricité... sous une forme qui pourrait être un forfait journalier. Le travail à domicile à temps plein pénalise financièrement l'ensemble des personnels et particulièrement celles et ceux aux revenus les plus modestes.

Nous demandons la mise en place d'un droit à la déconnexion avec des périodes d'interruption des messageries et des applications professionnelles pour assurer la séparation vie privée/vie professionnelle. L'Administration ne saurait se contenter de déléguer aux Agents le soin de s'assurer que sa durée du travail et sa charge de travail restent raisonnables.

Nous rappelons que télétravail et la garde d'enfants sont incompatibles. L'appréciation laissée aux chefs de services sur l'attribution des ASA garde d'enfants amène à des traitements très différenciés des Agents.

La mise en place du télétravail doit être à la demande exclusive de l'Agent, qui doit pouvoir y renoncer quand il le souhaite, pour que le volontariat soit une réalité.

L'accès au télétravail ne doit pas être limité pour cause de matériel insuffisant, de la capacité de l'Agent à télétravailler, de poste de travail non télétravaillable, car c'est à l'Administration de mettre l'Agent en capacité de télétravailler grâce à une modification de l'organisation du travail, une partie au moins des tâches de tout Agent pouvant être télétravaillable.

Enfin nous demandons de proscrire le développement des open-spaces et l'utilisation du co-working.

L'intersyndicale CGT Finances Publiques et Solidaires Finances Publiques exige des conditions de travail respectueuses des personnels, une reconnaissance juste et légitime de notre engagement professionnel en terme de droits, de garanties et de pouvoir d'achat et un service public de proximité, technicien et renforcé pour un traitement équitable des usagers.

Nous avons l'intention de boycotter cette première instance, cependant par respect envers les Agents, nous avons choisi de siéger afin de leur permettre d'avoir les informations nécessaires pour la campagne de mutations locales qui est en cours.